

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

=====
Ministère de la transition écologique
=====

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 1^{er} décembre 2020

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : *TREA2033371S*

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre IV ;

Vu la décision du 5 mars 2020 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 5 mars 2020 susvisée, à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques, mentionnées aux articles 4 et 5 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » et du cabinet respectivement mentionnées aux articles 3 et 6 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'État.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du chargé de mission « affaires régaliennes » mentionnées à l'article 6 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à M. Rémy Mertz, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Marie Landes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Marie-Elisabeth Schmitt, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 4 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Patrick Gérardin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Daniel Lett, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Denis Bergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Pierre-Gilles Hackenheimer, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Philippe Koehler, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Luc Martini, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Isabelle Morvan, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Louis Simon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Frédéric Weis, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure ;

M. Nicolas Fernandez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Ploton Cyril, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Arnaud Pedron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnée à l'article 4 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Karin Mahieux, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Laurent Seynat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la division « régulation économique et développement durable » mentionnée à l'article 4 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » mentionnée à l'article 4 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Marc Moreau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Benjamin Boulfroy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la délégation pour l'aérodrome de Bâle-Mulhouse mentionnée à l'article 7 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

Mme Sylvie Goumault, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne ;

M. Jean-Michel Floret, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de l'aviation civile Nord-Est :

Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Karin Mahieux, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Rémy Mertz, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Aline Zetlaoui, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 12

La décision du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 13

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 1^{er} décembre 2020.

P. CIPRIANI